

Parlons Vélo ! Municipales 2020

Foix (09000)

Réponses de André Pechin, au nom de la liste « FOIX CAP 2026, tête de liste Norbert MELER »

– le 26/02/2020 à 21:37 –

Adopter (ou renouveler) un plan vélo local ambitieux, financé et concerté, dès le début du mandat

Action n°1 : je suis indécis-e

Adopter un plan vélo ambitieux, financé et concerté en début de mandat qui inclut un réseau cyclable communal, doté d'un comité vélo et d'une charte de qualité des aménagements cyclables.

En terme d'ambition nous allons à l'échelle du SCOT. Le SCOT va lancer en 2020 un plan vélo sur la vallée de l'Ariège. Il n'est donc pas à ce jour, prévu de réaliser un plan vélo spécifique sur Foix d'autant que la commune dispose sur ce sujet, du rapport de stage 2015 de Robin PUCHACZEWSKI.

Action n°2 : je suis indécis-e

Désigner un ou une responsable (madame ou monsieur vélo) et mettre en place un comité vélo régulier se réunissant au minimum 1 fois par an.

Pendant le mandat 2014-2020 l'adjoint à l'environnement et au cadre de vie a eu en charge le développement des mobilités douces en lien avec la Communauté d'Agglomération en charge du dossier global des mobilités. Celui-ci a été en contact fréquent avec les associations vélo. Il n'y a pas de raison de ne pas poursuivre cette collaboration.

Développer un réseau cyclable cohérent

Action n°3 : je suis indécis-e

Mettre en place des itinéraires cyclables jalonnés pour relier et rejoindre les pôles d'attractivité : Gare multimodale, voie verte de Vernajoul, liaison entre le centre ancien et le sud de l'agglomération via les allées de Villote, Peysales, Permilhac etc...

La mise en place d'un itinéraire Nord –Sud cyclable sécurisé, est inscrite dans notre programme

Action n°4 : je suis indécis-e

Créer un réseau d'itinéraires cyclables jalonnés inter-quartiers et d'agglomération.

Créer un réseau d'itinéraires cyclables jalonnés qui empruntent des rues à faible trafic et sécurisés le long des grands axes.

Aménager des bandes cyclables avec un revêtement lisse adapté aux roues des vélos le long de l'avenue du général Leclerc dès que l'espace le permet.

Prolonger les bandes cyclables le long du boulevard du sud en direction de Ferrières au-delà du tribunal.

Harmoniser la signalétique en rajoutant les panonceaux «sauf vélos» manquants sous les sens interdit et des figurines Vélo au sol à l'entrée des rues en double sens cycliste.

Sécuriser l'accès au raccourci de Bouychères depuis la D117 sens Montgailhard Foix par une signalétique sur la chaussée de la D117 (genre haricot)

Oui à l'échelle du SCoT.

Des itinéraires cyclables reliant les quartiers et le centre-ville seront progressivement mis en place. La signalétique « sauf vélos » sera complétée dans les semaines à venir.

Les éventuels travaux de sécurisation de l'accès au raccourci de Bouychères sur la D117 relèvent principalement du conseil départemental.

Action n°5 : je suis indécis-e

Créer des connexions entre le réseau cyclable local et celui des communes voisines Vernajoul, Ferrières, Montgailhard. *Mettre tout en œuvre pour que la liaison de la gare multimodale avec la voie verte Vernajoul - St Girons via le pont de l'Echo soit réalisée rapidement.*

Promouvoir, au sein de la communauté d'agglomération, la création d'une passerelle au-dessus de l'Ariège, réservée aux piétons et cyclistes, pour raccourcir les distances d'accès entre la rive gauche (Prayols, Ferrières et quartiers sud de Foix) et les zones commerciales de Peysales et désengorger le centre de Foix.

Une réunion avec la SNCF et les autres partenaires (Etat, agglomération, commune, DDT) pour la présentation des conclusions de l'étude préalable aux travaux de sécurisation du pont de l'Echo a eu lieu le 19 février. Les travaux interviendront durant l'été 2020 portés par le département et la commune de Foix.

La création d'une passerelle piétons/cyclistes reliant le Courbet à Peysales fait partie du programme de notre liste. Elle s'intègre dans le projet « Rando au fil de l'eau » porté par la communauté d'agglomération.

Action n°6 : je suis indécis-e

Réduire les coupures urbaines, en s'appuyant sur le plan vélo du gouvernement et son fonds mobilités actives « Continuités cyclables », doté d'un budget de 50 millions d'euros en 2019. En sortant du pont vieux, direction Toulouse, donner la possibilité aux cyclistes de rester côté rivière en créant une voie partagée piétons/cyclistes à la place du trottoir actuel. Réduire la vitesse des véhicules à 30 km/h sur ce tronçon.

Aménager des passages protégés « vélos » à l'entrée et sortie de cette voie partagée pour sécuriser l'insertion dans le trafic. Mettre en place des cheminements cyclistes au centre des allées de Villote et du Cours Gabriel Fauré avec traversées sécurisées pour les cyclistes à côté des passages piétons.

Le projet lauréat du concours d'architectes « liaison Champ de mars/gare multimodale » comporte la création d'une voie verte entre le vieux pont et la rue Pierre Sénard.

L'aménagement des allées de Villote qui interviendra dans les 6 ans à venir prendra en compte les mobilités actives.

Action n°7 : je suis indécis-e

Maintenir le réseau cyclable avec un soin prioritaire : nettoyage régulier des feuilles et débris (verre...), remplacement des panneaux de signalisation endommagés, entretien régulier de la peinture... Proposer des itinéraires de déviation sécurisés en cas de travaux sur le réseau cyclable.

Prévoir des campagnes de rafraîchissement des peintures au sol plus régulières. Ne pas attendre que les pictogrammes et les bandes cyclables ne soient plus visibles pour agir.

Rénover les revêtements des chaussées dégradées.

Goudronner le tronçon d'itinéraire cyclable entre le parc Bouyères et l'avenue de Barcelone afin de faciliter la circulation des cyclistes sans craindre les ornières boueuses, la crevaillon ou la chute.

En bordure de la voirie, mettre à niveau les plaques métalliques (égout, télécom) disjointes ou aspérités dangereuses qui obligent les cyclistes à faire des écarts.

En règle générale, soigner la mise en place des couvertures de regards situés en bordure des chaussées pour éviter les chutes et les écarts des cyclistes.

Les crédits alloués à l'entretien de la voirie seront multipliés par deux dans les années à venir par rapport à ceux mis en œuvre lors du mandat actuel.

Goudronnage du raccourci Bouyères (tronçon longeant la voie ferrée) programmé en 2020.

Relance dès maintenant, auprès des opérateurs concernés par les différentes plaques sur voirie (Orange, SMDEA ...).

Construire une ville agréable à vivre pour toutes et tous

Action n°8 : je suis indécis-e

Repenser le plan de circulation pour supprimer le trafic de transit dans les quartiers résidentiels et le concentrer sur les grands axes. Aménager la rue Delcassé en zone de rencontre (priorité aux piétons, double sens cyclable et vitesse des véhicules limitée à 20 km/h).

Dans le cadre des travaux de requalification de la liaison Champ de Mars-gare multimodale la rue Delcassé sera en zone de rencontre avec double-sens cyclable.

Action n°9 : je suis indécis-e

Repenser le plan de circulation en réfléchissant à la place de la voiture dans la ville. Repenser le plan de circulation permet d'augmenter au maximum le linéaire de rues apaisées. Ce processus de hiérarchisation du réseau viaire a pour objectif, à terme, de ne conserver du transit motorisé que sur des axes susceptibles d'accueillir des pistes cyclables de qualité.

Carrefour CD 117-Faubourg de Planissoles : Mettre en œuvre des aménagements qui permettent de sécuriser la circulation des cyclistes (réduire la vitesse des véhicules à 30 km/h, mettre en place un ralentisseur Fg de Planissoles et une signalisation au sol rappelant un carrefour dangereux sur la D117 etc...).

Des zones 30 seront instaurées dans la plupart des quartiers.

Un stop a été mis en place au débouché du faubourg de Planissoles.

Les autres aménagements proposés ne paraissent pas opportuns compte-tenu des diverses contraintes du lieu (pont, virage, voies de transit ...)

Action n°10 : je suis indécis-e

Généraliser la vitesse de circulation à 30 km/h en modifiant l'aménagement des rues pour rendre cette limitation effective (réduction de la largeur de la chaussée, chicanes, ralentisseurs) et développer des zones de rencontre là où le trafic est très limité. Classer la rue Lieutenant Paul Delpech en zone 30 km/h avec double sens cyclable.

Notre programme prévoit l'instauration de nouvelles zones 30. Le classement de la rue du Lieutenant Paul Delpech en zone 30 sera effectif dès fin des travaux de réfection de chaussée sur tout le linéaire, en 2021.

Action n°11 : je suis indécis-e

Généraliser les double-sens cyclables, les sas vélo et les cédez-le-passage cycliste aux feux.

Créer des sas vélos devant les feux tricolores.

Mettre en place un dispositif pour faciliter le débouché des véhicules et des cyclistes de la rue des marchandises sur l'avenue Général Leclerc (cédez-le-passage pour les véhicules circulant sur l'avenue, direction Toulouse, ou feux tricolores).

Mise en place progressive de sas aux feux tricolores.

Un feu tricolore sera installé à la sortie de la rue des Marchandises en 2020

Actionner tous les leviers nécessaires au développement du vélo**Action n°12 : je suis indécis-e**

Planter des arceaux vélos normatifs (proscrire les "arrache roue") dans toute la commune pour pouvoir accrocher son vélo facilement, notamment près des commerces. Par exemple place Verdun, place St Volusien, devant Biocoop du centre-ville. Au centre des allées de Villote au niveau des traversées piétonnes, souvent encombrées de véhicules en stationnement.

Compléter les équipements déjà mis en place

Place Saint-Volusien et devant Biocoop, des arceaux supplémentaires seront mis en place.

Sur les allées de Villote, des potelets éviteront le stationnement anarchique sur les passages piétons.

Action n°13 : je suis indécis-e

Installer des stationnements fermés type vélobox ou espace vélo sécurisé dans des parcs concédés, des locaux ou des garages en rez-de-chaussée pour le stationnement résidentiel et à proximité des pôles d'activité.

Créer des abris vélos sécurisés répartis dans les rues du centre ancien de Foix réservés aux résidents.

La création d'abris vélos au centre-ville est prévue par notre programme.

Action n°14 : je suis indécis-e

Anticiper l'interdiction du stationnement motorisé à moins de 5 mètres des passages piétons en 2026, en transformant au plus tôt ces places en stationnement vélo.

Il n'est pas prévu de généraliser ce dispositif.

Action n°15 : je suis indécis-e

Intégrer dans le PLU l'obligation de locaux vélos fonctionnels dans les immeubles d'habitation et tertiaires, les ERP, et subventionner la création de locaux vélos dans les copropriétés et dans l'habitat social.

Créer systématiquement des appuis vélos abrités des intempéries et en nombre suffisant aux abords des établissements qui reçoivent du public.

Insérer l'obligation de créer ces abris vélos aux abords des établissements publics et des commerces (code de la construction et de l'habitation) dans le règlement du PLU afin qu'ils soient mis en place dès la construction.

Cf. action n°16

Action n°16 : je suis indécis-e

Imposer des normes minimales de stationnement vélo ambitieuses dans toutes les nouvelles constructions lors de la modification ou révision du PLU.

Créer systématiquement des appuis vélos abrités des intempéries et en nombre suffisant aux abords des établissements qui reçoivent du public.

Insérer l'obligation de créer ces abris vélos aux abords des établissements publics et des commerces (code de la construction et de l'habitation) dans le règlement du PLU afin qu'ils soient mis en place dès la construction.

L'article du code de l'habitation et de la construction relatif aux appuis vélos abrités sera inséré dans le nouveau PLU de Foix, en cours d'élaboration.

Action n°17 : je suis indécis-e

Créer une maison du vélo accueillant les acteurs associatifs vélo et donnant une visibilité à la politique cyclable de la ville, la dotant notamment d'une machine à graver pour lutter contre le recel de vélos volés.

Cette initiative pourrait relever du domaine privé.

Promouvoir une culture vélo**Action n°18 : je suis indécis-e**

Favoriser le déploiement du programme national "savoir rouler à vélo" dans les écoles primaires, en équipant les écoles de stationnement vélo grâce au programme Alvéole. Le stationnement sera ainsi pris en charge à 60% et la sensibilisation à 100%.

Deux éducateurs sportifs interviennent dans toutes les écoles, notamment sur la pratique du vélo, les règles de sécurité et de respect ect... et encadrent les enfants sur la voie verte ou autres itinéraires. Ils pourront, si le projet d'école le valide ou hors temps scolaire sur les ALAE, mettre en œuvre le programme national « savoir rouler à vélo », et nous étudierons l'équipement de stationnement vélo dans les écoles par le projet Alvéole.

Action n°19 : je suis indécis-e

Donner l'exemple : en tant que maire et élu-e-s, effectuer un maximum de déplacements à vélo.

Cela relève de l'initiative individuelle !

Action n°20 : je suis indécis-e

Proposer le forfait mobilité durable (anciennement IKV : indemnité kilométrique vélo) aux agents municipaux.

Cette mesure ne fait pas partie de notre programme

Action n°21 : je suis indécis-e

Créer une "journée sans voiture". Lors de la semaine de la fête du vélo

Action non prévue à ce jour.

Action n°22 : je suis indécis-e

Réprimer systématiquement le stationnement illicite sur trottoir et/ou aménagement cyclable Le long du boulevard Alsace Lorraine, devant les écoles et le collège.

Verbaliser les automobilistes qui stationnent en dehors des emplacements matérialisés en zone de rencontre et sur les bandes cyclables.

La police municipale agit avec discernement en la matière par rapport à des situations très ponctuelles dans la journée (entrée et sortie de classes).

Des travaux de requalification de la voirie devant le collège auront lieu en 2020.

Commentaires généraux

Comme l'a démontré, entre autres, le plan global de déplacement élaboré par le Scot, le vélo s'avère une alternative particulièrement pertinente à la voiture individuelle pour les déplacements de courtes distances. Notre programme a pris en compte cette donnée. Dans les 6 ans à venir, nous nous proposons d'agir de manière significative afin de favoriser l'usage du vélo pour les déplacements quotidiens.